



La nouvelle équipe municipale

p 11

8 mai



p 12

Fin des travaux
du bourg



p 28

Appli Mon Village





CHÈRES FOEILLAISES, CHERS FOEILLAIS,

Nous voici à l'aube d'un nouveau mandat. Vous avez été nombreux à vous rendre aux urnes pour ces dernières élections municipales et c'est bien vos bulletins de vote qui nous donnent la légitimité. Avec l'ensemble de mes colistiers, je tenais, ici, à vous en remercier.

Le temps, à présent, n'est plus aux promesses électorales mais à la mise en œuvre de nos projets.

La rénovation de notre salle du Tertre avance à grands pas et nous devrions terminer les travaux avant la fin de l'année, en respectant le planning initial. Ce revamping, va bien au-delà de l'esthétique et nous permettra d'avoir des locaux plus fonctionnels et moins consommateurs d'énergie.

Trois autres projets sont cours de réflexion :

- la réhabilitation de l'ancien presbytère qui sera transformé en prenant en considération les différents besoins de l'espace jeunes, trop étroit, particulièrement durant les périodes de vacances, mais également pour répondre tout au long de l'année aux besoins de nos associations

- afin de répondre (partiellement) à la forte demande de petits logements dans notre secteur, nous discutons actuellement avec les bailleurs sociaux afin de trouver le meilleur compromis financier pour construire une dizaine de logements au Cas du Val

- et enfin troisième gros dossier qui correspond là aussi à une forte demande : les besoins autour du complexe sportif. Réflexion sur un second terrain, avenir des vestiaires, places de parking ; tout cela en concertation avec le club de foot

Pour tous ces projets, il y a bien sûr la partie technique mais aussi et surtout la partie financière qui doit tenir compte de la globalité des montants et des aides possibles. Et c'est bien le rôle des élus de considérer l'ensemble des paramètres des projets et de déterminer des arbitrages, si cela est nécessaire.

Un autre projet me tient particulièrement à cœur : comment améliorer le quotidien de chacune et chacun. Si la crise Covid de 2020 a eu des conséquences sanitaires immédiates, elle a malheureusement aussi beaucoup impacté nos relations amicales, associatives et familiales. Des conflits naissent pour des futilités, mais sont éprouvantes pour celles et ceux qui les subissent. Les sujets sont récurrents, chiens qui aboient, excréments de chats, niveaux sonores d'engins, vitesse des véhicules dans nos hameaux, feux avec la fumée...la liste pourrait être bien longue, c'est toujours les autres. Mais les autres, n'est-ce pas chacun d'entre nous ? Bonne méditation.

Il me reste à présent, simplement à vous souhaiter de passer de bonnes vacances d'été, une bonne moisson et une bonne rentrée à toutes et tous.

Le Maire

Pascal PRIDO

SOMMAIRE

- > Édito P 2
- > État civil P 3
- > Conseil Municipal .. P 4
- > Investissements
et Ratios P 10
- > Infos P 11
- > Travaux P 12
- > Élus P 14
- > Artisans P 16
- > École P 18
- > Médiathèque P 21
- > Espace Jeunes P 22
- > Associations P 24
- > Infos P 27
- > Mon Village P 28



Légende Photo Couverture

1^{er} rang de gauche à droite :

Ludovic LE VAILLANT - Jeanine LE BARS - Pascal PRIDO - Françoise BRETON - Philippe ROUSSEAU

2^{ème} rang de gauche à droite :

Virginie LE GAL - Philippe COSQUER - Isabelle LECOEUR - Yannick AUFFRET (suppléant) - Audrey BRIATTE - Jean-Philippe KERHARDY

3^{ème} rang de gauche à droite :

Ghislaine LE GALL - Damien LAPORTE - Catherine LE JEAN - Stéphane PEPION - Amandine PELTIER (suppléante) - David JACQ

Directeur de la publication : Pascal PRIDO

Conception, réalisation et impression :
RoudennGrafik

Ont participé à ce numéro :

Audrey BRIATTE, Philippe COSQUER, Nathalie COSSON, Jean-Philippe KERHARDY, Marylyn LE MERCIER, Loïse Le VAILLANT, Isabelle LECOEUR, Pascal PRIDO

ETAT-CIVIL

NAISSANCE

- Le 8 janvier 2026 est né Raphaël BOUDER, fils de Alexandre BOUDER et Betty COUZIC.
- Le 16 février 2026 est née Elya SALAÛN, fille de Maxime SALAÛN et de Emeline LE GAL.
- Le 6 juin 2026, est née Mynna N'DIAYE, fille de Terence N'DIAYE et de Mélissa MARIÉ.

DÉCÈS

- Le 9 juin 2026, est décédé à Le Foeil, ROBIN René, 71 ans, Rue de la Porte Boscher.

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

- Le 29 novembre 2025 est décédé à Saint-Brieuc, LE PROVOST Yvon, 85 ans, Rue des Perrières.
- Le 6 décembre 2025, est décédé à Saint-Brieuc, GRASSIN Franck, 39 ans, Bêchepée.
- Le 18 janvier 2026, est décédée à Saint-Brieuc, LENOIR Madeleine née BERTHELOT, 87 ans, Rue de L'École.
- Le 2 avril 2026, est décédé à Saint-Brieuc, ALLEE Jean-Paul, 76 ans, La Croix Neuve.
- Le 13 avril 2026, est décédé à Saint-Brieuc, BAUDOUIN Jean, 96 ans, La Porte Boutier.

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLE ACCORDÉES

- DE ROCHEBOUET Tugdual, pour changement de porte d'entrée, La Vallée, LE FOEIL.
- HEG PINARD Leny, pour une centrale photovoltaïque, La Croix Neuve, LE FOEIL.
- AMISSE Ferdinand, pour un abattage de pins, Kergomau, LE FOEIL.
- CREZE Leïla, pour un changement et création d'ouvertures, Maupertuis, LE FOEIL.
- BEALISSART Mickaël pour un changement des menuiseries, La Miraudière, LE FOEIL.
- Société VERIZY, pour une isolation extérieure, Maupertuis, LE FOEIL.
- EURL PPF 22, pour une installation de panneaux photovoltaïques, Mauguérand, LE FOEIL.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

- PIERRE Olivier, pour une extension d'habitation, Bêchepée, LE FOEIL.
- GIROT Angélique, pour une création de garage, La Ville Goro d'En Haut, LE FOEIL.



L'arbre du souvenir

Depuis le début du mois de juin 2026, le cimetière de la commune dispose d'un arbre du souvenir sur lequel vous avez la possibilité de fixer une feuille gravée des nom et prénom du défunt. Les feuilles de l'arbre du souvenir sont en laiton, et l'arbre peut contenir une centaine de feuilles. L'arbre et les feuilles ont été confectionnés par l'atelier métallerie de l'ESAT (Établissement et service d'accompagnement par le travail) de l'EPSMS (Etablissement Public Social et Médico-Social) AR GOUED, autrefois connu sous l'appellation CAT de Saint-Quihouët, à Plaintel.

Vous pouvez vous adresser auprès de la mairie pour tout renseignement.



Compte-rendu du Conseil Municipal

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le cabinet SABA architectes, chargé de la maîtrise d'œuvre, a analysé les offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres publié sur la plateforme MEGALIS.

M. PATARD a présenté cette analyse à la commission des marchés publics le 3 octobre 2025.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les marchés de travaux pour la réhabilitation de la salle polyvalente aux entreprises suivantes : EUROVIA, BS2D, BIDAULT, ASTEEL, BCO, BAUDET Étanchéité, ALAIN THOMAS, LE CAM, SOQUET, LE BORGNE, Marjot Peinture, CSA, SETIB et SBCP, pour un montant total de 995 498,60 € HT.

Le conseil autorise également Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents nécessaires à leur exécution.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2027 POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Département des Côtes d'Armor a engagé une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027 afin de renforcer la solidarité avec les communes, soutenir les territoires ruraux et accompagner la transition écologique et énergétique.

Dans ce cadre, la commune de Le Foeil bénéficie d'une enveloppe de 184 426 € HT mobilisable jusqu'en 2027 pour des projets répondant aux objectifs de l'Agenda 2030.

Le projet de réhabilitation de la salle polyvalente, estimé à 995 498,60 € HT pour les travaux et 1 108 324,42 € TTC au total, vise notamment :

- l'amélioration de l'isolation thermique,
- l'installation d'un chauffage par pompe à chaleur géothermique,
- la modernisation de l'éclairage,
- l'amélioration de l'accessibilité et de l'acoustique,
- la création d'un office type cuisine satellite.

Le cabinet SABA architectes prévoit un démarrage des travaux en novembre 2025 pour une durée estimée à 15 mois, avec une réception en janvier 2027.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le calendrier prévisionnel des travaux ;
- approuve le plan de financement, comprenant 699 926 € de subventions publiques et 408 398,42 € d'autofinancement communal ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention départementale de 184 426 € au titre du Contrat de Territoire 2022-2027 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SPORTIF DE HAUT NIVEAU

M. le Maire a reçu, le 23 juin 2025, une demande de subvention d'un jeune Foeillais, Lucas LE BLAY, afin de l'aider à participer au championnat du monde de BMX au Danemark. Licencié au club de Saint-Brieuc BMX depuis l'âge de 9 ans, le jeune pilote doit faire face à des frais de participation estimés à 1 624 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- attribue une subvention exceptionnelle de 150 € à Lucas LE BLAY pour sa participation au championnat du monde ;
- demande à Lucas LE BLAY de présenter son activité sportive aux adolescents de l'Espace Jeunes.

SUBVENTION TRANSPORT SCOLAIRE 2025/2026

La commune de Le Foeil participe depuis 2010 au financement des transports scolaires des collégiens et lycéens. Cette aide, fixée à 35 € par élève en 2024-2025, complète la tarification du réseau TUB, maintenue cette année à 135 € pour les moins de 16 ans et 160 € pour les 16-26 ans.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de maintenir pour l'année scolaire 2025-2026 une aide financière de 35 € par élève scolarisé au collège ou au lycée et domicilié à Le Foeil ;
- précise que cette aide sera versée sur présentation du titre de transport ou de la facture, accompagnés d'un RIB.

RÉFORME STATUTAIRE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DES CÔTES D'ARMOR

Par délibération du 11 juillet 2025, SDE22 a engagé une réforme de ses statuts afin de les adapter aux évolutions législatives et réglementaires, de clarifier ses compétences et d'améliorer leur compréhension par les collectivités adhérentes.

Cette révision ne modifie pas les compétences transférées par les communes ou EPCI, mais réorganise leur présentation, précise les modalités de gouvernance et introduit davantage de souplesse dans l'exercice des compétences énergétiques. Le nombre de collèges du syndicat sera notamment porté à huit, en cohérence avec les périmètres des EPCI du département.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, chaque collectivité membre doit se prononcer sur cette modification statutaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de statuts et ses annexes ;
- précise que ces nouveaux statuts entreront en vigueur après le second tour des élections municipales de 2026 ;
- rappelle qu'à l'issue du délai réglementaire de trois mois et sous réserve d'une majorité qualifiée, le comité syndical adoptera définitivement les statuts avant transmission à la préfecture ;

- autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de cette délibération.

CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population, obligatoire, confidentiel et déclaratif, permet de déterminer les populations de référence, de produire des statistiques sur les habitants et les logements, ainsi que de réaliser des études nationales et locales.

Sous la responsabilité de l'INSEE, les communes assurent l'organisation matérielle et la collecte des données. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, un recensement exhaustif est réalisé tous les cinq ans.

À Le Foeil, le recensement se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. Afin d'assurer cette mission, la commune doit recruter trois agents recenseurs, formés par l'INSEE.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide la création de trois emplois contractuels d'agents recenseurs à temps non complet pour la période de décembre 2025 à février 2026

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Conformément à la réglementation relative à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau site internet de la commune de Le Foeil, un important travail de mise à jour et d'intégration des contenus nécessite un renfort temporaire du service administratif, les agents permanents ne pouvant assurer seuls cette mission.

Il est donc proposé de créer un emploi non permanent pour le service communication à compter du 1^{er} novembre 2025. L'agent recruté sera classé en catégorie C, pour une durée hebdomadaire de 21 heures, avec une rémunération fixée sur un indice maximal de 432 selon les qualifications et l'expérience de l'agent.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte la création de cet emploi non permanent ;
- valide ces dispositions à compter du 1^{er} novembre 2025 ;

CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL – SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Tout aménagement sur le domaine public routier départemental doit être autorisé par le Département des Côtes d'Armor, notamment par une convention d'occupation du domaine public lorsque les travaux modifient la chaussée. Le Département peut également participer financièrement aux travaux de réfection de voirie selon l'ancienneté de la

couche de roulement et les modalités prévues par sa politique routière.

Le projet de requalification des entrées d'agglomération des rues de Saint-André (RD 40 A), Sainte-Anne, de la Bruyère et de l'École à Le Foël est éligible à ce dispositif.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet d'aménagement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Département la convention d'occupation du domaine public routier départemental ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de travaux sur mandat ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Département au titre des amendes de police.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2026 POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), créée par la loi de finances de 2011, soutient les projets d'investissement des collectivités locales dans le cadre d'appels à projets annuels.

Le projet de réhabilitation de la salle polyvalente de Le Foël, estimé à 995 498,60 € HT sur la base des marchés de travaux répartis en 15 lots, est éligible à la DETR 2026. Présenté une première fois en 2025, il avait bénéficié d'une subvention DSIL de 150 000 €, sans obtention de la DETR.

Les travaux ont débuté le 24 novembre 2025 et devraient s'achever en janvier 2027 selon le calendrier prévisionnel.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le plan de financement de l'opération ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR 2026 d'un montant de 190 000 €, soit 19,09 % du coût du projet, ainsi que les autres cofinancements prévus ;
- s'engage à réaliser les travaux entre novembre 2025 et janvier 2027.

RENOUVELLEMENT ADHESION A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC) 2026-2029

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc, créée en 2010 par les intercommunalités du Pays de Saint-Brieuc et rejointe en 2023 par Leff Armor Communauté, accompagne les particuliers et les collectivités dans la transition énergétique, la rénovation énergétique et la maîtrise des consommations d'énergie.

Dans le cadre de son service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), l'association aide les communes adhérentes à suivre leurs consommations, identifier les dérives énergétiques et définir des actions d'amélioration ou de rénovation. Ce dispositif permet également de réaliser des économies d'énergie significatives sur le patrimoine communal.

Afin de continuer à bénéficier de ce service, la commune de Le Foël doit renouveler son adhésion pour la période 2026-2029. La cotisation est fixée à 0,92 € par habitant et par

an, avec une revalorisation annuelle de 1,5 %.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au renouvellement de l'adhésion de la commune ;
- accepte le versement de la cotisation annuelle ;
- désigne Ludovic LE VAILLANT comme élu référent auprès de l'ALEC ;
- donne mandat à l'ALEC pour accéder aux données de consommation énergétique et d'eau des bâtiments communaux ;
- autorise l'association à collecter et traiter ces données dans le respect de leur confidentialité ;
- s'engage à transmettre les factures énergétiques nécessaires au suivi du patrimoine communal ;
- rappelle la nécessité d'associer le conseiller en énergie partagé aux projets communaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, lorsqu'un budget n'est pas adopté avant le 1er janvier, l'exécutif peut engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, sur autorisation du conseil municipal et dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente, hors remboursement de la dette et restes à réaliser.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite de 276 412,60 €.

CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Au sein du service périscolaire de Le Foël, les absences d'agents pour raisons de santé ou de formation perturbent régulièrement le fonctionnement du service, notamment sur le temps méridien. Afin d'assurer une meilleure continuité du service et d'éviter de solliciter régulièrement les élus pour pallier ces absences, il est proposé de recruter un agent supplémentaire polyvalent (service, plonge, ménage et surveillance).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- crée, à compter du 1^{er} janvier 2026, un emploi non permanent d'adjoint technique pour répondre à un accroissement temporaire d'activité au sein du service périscolaire ;
- précise que la rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial ;

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS -RISQUE SANTE – INSTAURATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION AU 1er JANVIER 2026

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, issue de l'ordonnance du 17 février 2021, rend obligatoire à compter du 1er janvier 2026 la participation des employeurs publics au financement de la complémentaire santé de leurs agents.

Les collectivités peuvent choisir entre une convention de participation ou la procédure de labellisation pour contribuer aux contrats de mutuelle santé et de prévoyance. Après consultation des agents et avis favorable du Comité Social Territorial du CDG22, la commune de Le Foël a retenu la procédure de labellisation, permettant aux agents de conserver librement leur organisme complémentaire dès lors que le contrat est labellisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de participer au financement des contrats individuels labellisés de complémentaire santé à hauteur de 15 € par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail ;
- précise que les agents devront fournir chaque année une attestation de labellisation de leur contrat ;

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT EUROPE REGION APPEL A PROJET LEADER

Dans un contexte rural où les déplacements reposent principalement sur l'usage de véhicules individuels, la commune de Le Foël souhaite développer une mobilité plus durable et accessible.

Depuis l'ouverture de l'Espace Jeunes en 2023, fréquenté par 59 adolescents des communes de Le Foël et Le Leslay, les besoins de transport se sont renforcés, notamment pendant les vacances scolaires. Afin de répondre à ces besoins et de limiter les locations ponctuelles de véhicules, la collectivité envisage l'acquisition d'un minibus électrique de 9 places.

Ce véhicule sera mutualisé entre les deux communes, les associations locales, les services municipaux, l'école, l'ALSH, la médiathèque et l'Espace Jeunes. Ce projet vise à favoriser la mobilité durable, l'accès aux services et activités, ainsi que l'inclusion sociale des habitants des hameaux et villages éloignés.

Le projet s'inscrit dans le programme européen LEADER, axe « Valoriser la proximité dans les centres-bourgs pour se déplacer moins et mieux ». Le coût prévisionnel du véhicule est estimé à 37 446,67 € HT, avec une demande de subvention LEADER de 25 125,22 €, soit 67,10 % du montant éligible.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet et le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Maire à modifier le plan de financement si nécessaire ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions européennes FEADER-LEADER ;

Conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention ;

ACQUISITION PARCELLE CADASTREE ZH N°201

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité pour que la commune fasse l'acquisition de la parcelle cadastrée ZH n°201 située au lieu-dit « La Saudrière » à Le Foeil. Cette parcelle, d'une superficie d'environ 230 m², est aujourd'hui intégrée physiquement au chemin rural communal n°10 et n'existe plus en tant que terrain distinct.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle ZH n°201 située au lieu-dit « La Saudrière » ;
- charge Monsieur le Maire de négocier le prix de vente.

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

RYTHMES SCOLAIRES : PREPARATION DE LA RENTREE 2026

Chaque année, les communes peuvent demander une adaptation des horaires des écoles publiques pour la rentrée scolaire suivante. Conformément au décret du 27 juin 2017, les collectivités peuvent solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi.

L'équipe enseignante de l'école publique Les Enfants d'Abord à Le Foeil souhaite maintenir l'organisation actuelle sur 4 jours.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de solliciter le renouvellement de la dérogation pour l'organisation des enseignements sur 4 jours ;
- confirme les horaires de classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

VOTE DES SUBVENTIONS 2026

La commission Finances s'est réunie le 27 janvier 2026 afin d'examiner les demandes de subventions pour l'année 2026. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2026	Montants
Quintin Roller Club	323€ (19€ x 17 enfants foeillais)
AINSIDANCE Plaintel	380€ (19€ x 20 enfants foeillais)
Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Quintin	350€
L'outil en main St Brandan	38€ (19€x2 enfants foeillais)
Protection Civile Côtes d'Armor	200€
Secours Populaire	450 €
Croix-Rouge	450 €

Le conseil municipal décide également :

- d'accorder 40 € par apprenti aux établissements formant des jeunes Foeillais ;
- d'attribuer 19 € par jeune de moins de 18 ans domicilié à Le Foeil aux associations sportives et culturelles ;

- de verser 19 € par élève aux familles participant à des voyages scolaires d'au moins trois jours ;

- d'accorder aux associations de Le Foeil un quota annuel de 500 photocopies ainsi qu'une location gratuite de la salle polyvalente et des couverts une fois par an.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2026

La loi de finances de 2020 a supprimé progressivement la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2023, cette taxe ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires, logements meublés non affectés à l'habitation principale et, le cas échéant, aux logements vacants.

Conformément au Code général des impôts, le conseil municipal de Le Foeil doit fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026. Soucieuse de préserver le pouvoir d'achat des habitants, la municipalité a choisi de ne pas augmenter les taux communaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les taux suivants pour 2026 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 52,73 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 95,71 % ;
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 21,57 %.

COMPTE 623 – FIXATION DES DEPENSES AUTORISEES

À la demande de la trésorerie de Saint-Brieuc, il convient de préciser par délibération les principales dépenses imputables à l'article budgétaire 623 « fêtes et cérémonies », conformément aux règles comptables applicables aux collectivités. Monsieur le Maire propose d'y inscrire les dépenses liées :

- aux fêtes, cérémonies et manifestations culturelles ou touristiques (décorations, sapins de Noël, prestations, cocktails, feux d'artifice, locations de matériel, etc.) ;
- aux cadeaux, fleurs, médailles, coupes et présents remis lors d'événements tels que mariages, décès, naissances, départs en retraite ou récompenses ;
- aux prestations de spectacles et animations ;
- aux frais de restauration des élus et agents municipaux dans le cadre des actions communales ;

- à l'achat de denrées et fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Après délibération, le conseil municipal de Le Foeil, à l'unanimité des membres présents, décide d'inscrire ces dépenses à l'article 623

« fêtes et cérémonies », conformément aux dispositions réglementaires et comptables en vigueur.

SBAA : CHARGES TRANSFEREES – VALIDATION DES RAPPORTS DE LA CLECT DU 16/12/2025

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 16 décembre 2025 afin d'évaluer plusieurs transferts de charges, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts. Les rapports ont ensuite été approuvés par le conseil communautaire le 18 décembre 2025.

Trois rapports ont été examinés :

- le rapport n°1 concernant le partage du financement lié à la compétence d'Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant (AOAJE), avec une répartition à 50 % entre l'agglomération et les communes bénéficiaires ;
- le rapport n°2 relatif à l'actualisation des charges de la compétence « planification urbaine » après l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ;
- le rapport n°3 portant sur la répartition des coûts liés aux entrées et au transport des élèves vers les piscines, avec prise en charge des coûts piscines par l'agglomération et des transports par les communes.

Après délibération, le conseil municipal de Le Foeil :

- approuve à l'unanimité les rapports n°1 et n°2 de la CLECT ainsi que les modulations des attributions de compensation correspondantes ;
- prend acte de l'abstention de l'ensemble des membres présents concernant le rapport n°3.

Le conseil municipal précise que cette abstention s'inscrit dans la procédure prévue par le Code général des impôts et que l'appréciation du rapport de la CLECT résulte du vote global de l'ensemble des communes membres.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2026-2028 ENTRE LE SERVICE COMMUN « ALSH et activités des adolescents » ET LA MJC DU PAYS DE QUINTIN

La Maison des Jeunes et de la Culture du Pays de Quintin intervient depuis de nombreuses années sur le territoire sud de Saint-Brieuc Armor Agglomération en proposant des accueils de loisirs, activités pour adolescents et mini-séjours. Depuis 2019, ces actions sont intégrées au service commun « ALSH et activités des adolescents », auquel adhèrent plusieurs communes, dont Le Foeil. La convention d'objectifs actuelle arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il est proposé de la renouveler pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028. Cette convention encadre :

- les accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans ;
- les activités pour les jeunes de 12 à 16 ans ;
- les mini-séjours organisés pendant les vacances scolaires.

La MJC assure l'organisation des activités, tandis que les communes adhérentes participent à leur financement par l'intermédiaire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la convention d'objectifs 2026-2028 entre les communes adhérentes, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la MJC du Pays de Quintin ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- autorise le versement de la participation annuelle au service commun selon les modalités prévues ;

ADHESION A L'APPLICATION « MON VILLAGE »

L'application mobile Mon Village permet de diffuser en temps réel des informations communales auprès des habitants, associations, commerces et visiteurs grâce à des fonctionnalités personnalisables et un système de notifications ciblées.

La commune de Le Foeil souhaite utiliser cet outil afin de renforcer sa communication locale et proposer un canal d'information complémentaire au site internet communal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à souscrire à l'application « Mon Village » pour un montant annuel de 1 200 € HT, ainsi qu'à l'option passerelle avec le site internet communal pour 200 € HT et à la formation au logiciel pour 200 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette application.

SÉANCE DU 3 MARS 2026

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU), rendu obligatoire au plus tard pour l'exercice 2026 par la loi de finances pour 2024, remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion. Il vise à améliorer la lisibilité des finances locales, simplifier les procédures entre l'ordonnateur et le comptable public, et favoriser une gestion entièrement dématérialisée. Le conseil municipal de Le Foeil a examiné le CFU 2025 du budget principal, présenté par Monsieur le Maire après vérification de la concordance des données entre la collectivité et la DGFIP.

Le CFU 2025 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 951 060,89 € ;
- un excédent d'investissement de 403 113,55 € ;
- un solde brut de clôture cumulé de 1 354 174,44 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;
- constate la concordance des écritures entre l'ordonnateur et le comptable public ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NOISETIERS POUR L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe 2025 du lotissement Les Noisetiers a été adopté le 11 mars 2025 et que la commission Finances du 27 janvier 2026 n'a formulé aucune observation sur les résultats présentés. Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe a été présenté par Monsieur le Maire après vérification de la concordance entre les données de la collectivité et celles du comptable public. Le CFU 2025 du lotissement fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement équilibré à 0 € après reprise de l'excédent antérieur ;
- un résultat d'investissement également équilibré à 0 € après reprise de l'excédent reporté ;
- un solde brut de clôture cumulé de 0 €.

Après délibération, le conseil municipal de Le Foeil, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement Les Noisetiers ;
- constate la concordance des écritures entre l'ordonnateur et le comptable public ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir adopté le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025 faisant apparaître un excédent global cumulé de 1 354 174,44 €, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

La commission finances réunie le 27 janvier 2026, après examen des résultats, a émis un avis favorable à cette répartition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'affecter les résultats d'exploitation du budget principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE	DEPENSES	RECETTES
En résultat de fonctionnement reporté (002)		187 821.85€
En réserve capitalisée d'investissement (1068)		763 239.04€
En report d'investissement (001)		403 113.55€
En investissement : Restes à réaliser 2025	763 239.04€	0€

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

Une réunion avec M. DUPUY, conseiller aux décideurs locaux au Service de Gestion Comptable de Saint-Brieuc, a permis de travailler sur la proposition budgétaire 2026.

La commission finances, réunie le 17 février 2026, a émis un avis favorable au projet de budget primitif 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3 705 000,00 € et se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 390 000,00 € en dépenses et en recettes, section votée par chapitre ;
- Section d'investissement : 2 315 000,00 € en dépenses et en recettes, section votée par chapitre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif 2026 tel qu'exposé ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un groupe de travail composé de représentants de différentes communes du territoire a validé le principe de la mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture de panneaux de signalisation verticale (panneaux de police, panneaux temporaires et panneaux directionnels).

Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est proposée pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement. En tant que coordonnateur, Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre du groupement assurera, pour les besoins qui lui sont propres, l'exécution du marché.

Par ailleurs, la convention prévoit que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle du coordonnateur, à savoir celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'adhésion de la commune de Le Foeil au groupement de commandes concernant la fourniture de panneaux de signalisation verticale (panneaux de police, temporaires et directionnels), dont Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera le rôle de coordonnateur ;
- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de ladite convention ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer l'accord-cadre du groupement de commandes ainsi que tous les documents inhérents à celui-ci, y compris les éventuels avenants, pour le compte de la commune.

Conseil municipal

SBAA : CHARGES TRANSFEREES – VALIDATION DES RAPPORTS DE LA CLECT DU 01/10/2025

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 1er octobre 2025 afin d'évaluer les charges transférées sur plusieurs thématiques, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts. Ces charges ont vocation à être imputées sur les dotations d'attribution de compensation (DAC) des communes concernées. Les rapports de la CLECT sont annexés à la présente délibération.

Ajustement des DAC au titre des documents d'urbanisme communaux

La compétence relative à l'élaboration des documents d'urbanisme a été transférée à Saint-Brieuc Armor Agglomération depuis 2017, en application de la loi dite « ALUR » de 2014.

La CLECT du 1er octobre 2025 a validé la refacturation des charges relatives aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux, par modulation des DAC des communes concernées. Les montants des modulations figurent dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération, notamment dans les colonnes « PLU charges 2024 à rembourser » et « PLU FCTVA 2024 à restituer ».

Mise à jour de l'évaluation des charges et des DAC au titre des services communs

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la Ville de Saint-Brieuc et Saint-Brieuc Armor Agglomération ont choisi de mutualiser plusieurs services afin d'apporter expertise et ingénierie aux communes membres qui le souhaitent. Conformément aux conventions signées entre les deux structures, les coûts sont supportés par l'agglomération, qui refacture à la Ville de Saint-Brieuc la part de financement lui revenant par une diminution équivalente de sa DAC.

Transfert de charges relatives à la GEMAPI

Les étangs communaux de Létivy à Langueux et de l'Écluse à Yffiniac ont été intégrés à la stratégie GEMAPI de Saint-Brieuc Armor Agglomération par délibération communautaire n°DB-153-2025 du 26 juin 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées joints en annexe ;
- approuve les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports.

ACHAT D'UN MINIBUS ELECTRIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a validé, par délibération n°2025-12-02 en date du 16 décembre 2025, une demande de subvention au titre du programme LEADER 2025 dans le cadre de l'axe : « Valoriser la proximité dans les centres-bourgs pour se déplacer moins et mieux ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un accord de principe a été émis par le comité de programmation LEADER réuni le 22 janvier 2026, à la suite de l'audition du projet d'acquisition d'un minibus électrique par la commune.

Ce projet a pour objectif de permettre aux habitants de se déplacer plus facilement,

notamment les publics les plus vulnérables, dans une logique d'« aller vers ». Il vise différents publics : adolescents, aînés, familles monoparentales, personnes en insertion ou en recherche d'emploi.

Cette initiative constitue également une alternative à la voiture individuelle et contribue à limiter l'impact environnemental des déplacements.

Monsieur le Maire présente la proposition commerciale établie le 19 février 2026 par le garage FORD AUTOMOBILE relative à l'acquisition d'un minibus électrique neuf. Cette offre apparaît économiquement avantageuse et adaptée aux besoins de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de conclure avec le garage FORD AUTOMOBILE l'acquisition d'un minibus électrique E-Transit Custom Kombi 9 places ;
- valide l'achat du véhicule pour un montant de 30 154,06 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

SÉANCE DU 20 MARS 2026

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

Pascal PRIDO, Maire sortant, accueille les nouveaux élus avant de céder la présidence de la séance au doyen d'âge, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame LE BARS Jeanine ouvre la séance d'installation du conseil municipal et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux nouvellement élus. Elle donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales :

- Nombre d'inscrits : 1 060
- Nombre de votants : 637
- Nombre de suffrages exprimés : 550

Madame LE BARS Jeanine déclare les conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Madame LE BARS Jeanine informe que le quorum est atteint.

ELECTION DU MAIRE

Madame LE BARS Jeanine invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret.

Elle lance un appel à candidatures pour la fonction de Maire. Monsieur PRIDO Pascal présente sa candidature.

Après dépouillement, le résultat du premier tour de scrutin est :

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal PRIDO	15	QUINZE

Monsieur PRIDO Pascal ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit un maximum de 4 adjoints pour la commune de Le Foeil. La commune doit disposer d'au moins un adjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe à 4 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Le Foeil.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire constate qu'une seule liste de candidats a été déposée :

Ordre	Liste BRETON Françoise
1	BRETON Françoise
2	LE VAILLANT Ludovic
3	LE BARS Jeanine
4	Philippe ROUSSEAU

Après dépouillement, le résultat du premier tour de scrutin est :

Liste candidate	Nombre de suffrages obtenus
Liste conduite par Françoise BRETON	15 voix

Sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

- Madame Françoise BRETON, 1^{ère} Adjointe ;
- Monsieur Ludovic LE VAILLANT, 2^{ème} Adjoint ;
- Madame Jeanine LE BARS, 3^{ème} Adjointe ;
- Monsieur Philippe ROUSSEAU, 4^{ème} Adjoint.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local, laquelle rappelle notamment les principes déontologiques, les droits et les obligations attachés à l'exercice du mandat local.

SÉANCE DU 19 MAI 2026

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE PARC ÉOLIEN PAR LA SOCIÉTÉ NEOEN

Le conseil municipal a accueilli la présentation d'un projet de parc éolien sur la commune par M. Rodolphe Gaborit, chef de projet de la société Neoen.

Le projet présenté pourrait conduire au dépôt d'une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), rubrique 2980-1 relative aux installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

Les caractéristiques envisagées du projet sont les suivantes :

- implantation possible de 1 à 3 éoliennes sur le territoire communal ;
- puissance unitaire comprise entre 4 MW et 6 MW ;

- puissance totale estimée entre 8 MW et 12 MW ;
- hauteur en bout de pale comprise entre 180 et 200 mètres ;
- réalisation d'équipements annexes : postes électriques, réseaux souterrains inter-éoliens et aménagements d'accès.

Le maire a rappelé que plusieurs éléments avaient déjà été présentés en septembre 2025 :

- présentation de la société et de la filière éolienne ;
- étude du potentiel éolien communal ;
- analyse des contraintes et variantes d'implantation ;
- estimation des retombées économiques et fiscales.

Il a également été précisé que :

- le projet sera soumis à enquête publique ;
- des études environnementales, paysagères, acoustiques et de dangers devront être réalisées ;
- la société s'engage à respecter la réglementation applicable aux installations éoliennes, notamment l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux ICPE ;
- des garanties financières de démantèlement et de remise en état seront constituées avant mise en service.

Enfin, le maire a indiqué qu'une future séance du conseil municipal sera consacrée à l'émission d'un avis favorable ou défavorable sur ce projet de parc éolien.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe que le règlement intérieur, auparavant obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'est désormais pour celles de 1 000 habitants et plus depuis le 1er mars 2020 (article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents adopte le règlement intérieur relatif au fonctionnement du conseil municipal.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SCOLAIRES POUR ALSH MJC ETE 2026

Monsieur le Maire informe que la Commune est sollicitée pour accueillir, sur la période allant du 6 juillet au 21 août 2026 inclus, des enfants inscrits au centre de loisirs intercommunal de la MJC du Pays de Quintin. Les locaux seront mis à disposition à compter du samedi 4 juillet jusqu'au samedi 22 août 2026 inclus.

Une convention doit être signée entre la Commune et la MJC du Pays de Quintin afin de définir les conditions de mise à disposition des locaux et du matériel. Un état des lieux avec inventaire sera joint à cette convention.

Monsieur le Maire précise que l'accueil est prévu pour un maximum de 72 enfants, dont 48 enfants de plus de 6 ans et 24 enfants âgés de 3 à 5 ans, et demande à l'assemblée de se prononcer.

Une attestation d'assurance sera fournie par la MJC du Pays de Quintin afin de couvrir l'utilisation des locaux pendant cette période.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord pour l'accueil de loisirs de la MJC du Pays de Quintin pour la période du 4 juillet au 22 août 2026 inclus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et la MJC du Pays de Quintin ;
- autorise la facturation à la MJC des frais de fonctionnement engagés (entretien, assurance, eau, électricité, consommables hygiéniques).

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES ZW N°51 et N°53 CONSTITUANT LE CHEMIN PRIVE DE LA TOUCHE HELLO

Monsieur le Maire explique que le chemin desservant l'ancienne ferme de La Touche Hello a été cadastré ZW n°51 et ZW n°53. Ce chemin dessert actuellement les habitations situées aux numéros 2, 4, 6, 8 et 10.

Les propriétaires se trouvent en indivision sur ces deux parcelles constituant le chemin d'accès à leurs habitations respectives. Par courrier en date du 1er février 2025, ils ont sollicité la rétrocession de ce chemin privé à la Commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'acquisition des parcelles cadastrées ZW n°51 et ZW n°53, d'une superficie totale d'environ 1 563 m², situées au lieu-dit « La Touche Hello », au prix symbolique de 1 € hors frais ;
- charge l'Office notarial CORTYL / FLAGEUL, notaires à Quintin, de la rédaction de l'acte foncier ;
- précise que les frais de bornage, les frais de rédaction d'acte ainsi que les droits de publicité foncière seront à la charge de la Commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

CESSION DE CHEMINS RURAUX CADASTRES ZE N°37 et ZH N°105 EN PARTIE

Le chemin rural ZE n°37, situé à Belle Aire d'en Haut, n'est plus utilisé par le public, car il ne dessert qu'une exploitation et des parcelles agricoles. De même, la partie basse du chemin rural ZH n°105, situé également à Belle Aire d'en Haut, n'est plus utilisée par le public.

Compte tenu de la désaffectation de ces chemins ruraux, il est dans l'intérêt de la Commune de permettre la cession d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public. Une enquête publique devra être organisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- constate la désaffectation des chemins ruraux cadastrés ZE n°37 et ZH n°105 pour partie ;
- décide d'engager la procédure de cession des chemins ruraux conformément à l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime ;
- demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique relative à ce projet ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CESSION D'UN CHEMIN RURAL CADASTRE ZN N°25 SITUE A CRENAN

Un chemin rural, sis Crenan et cadastré ZN n°25, n'est plus utilisé par le public car il ne dessert qu'une propriété privée. Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il

est dans l'intérêt de la Commune de permettre la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public. Une enquête publique devra être organisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- constate la désaffectation du chemin rural cadastré ZN n°25 ;
- décide d'engager la procédure de cession des chemins ruraux conformément à l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime ;
- demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique relative à ce projet ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

NUMERISATION ET INDEXATION AU FORMAT COMEDEC ETAT CIVIL 1925-2025

Le conseil municipal approuve la numérisation et l'indexation des actes d'état civil de la commune pour la période 1925-2025 afin :

- d'améliorer la conservation des registres ;
- de moderniser le service aux usagers ;
- d'anticiper le raccordement obligatoire à la plateforme COMEDEC (Communication Électronique des Données de l'État Civil)

Après présentation du devis de la société SEDI, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la numérisation et l'indexation des actes au format COMEDEC ;
- valide le devis d'un montant de 3 063 € TTC pour le traitement de 2 835 actes ;
- autorise le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre du dossier.

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ETE 2026

Le conseil municipal est informé de la nécessité de recruter des agents contractuels afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité durant l'été 2026, conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale.

Les besoins identifiés concernent :

- l'ALSH ADO, en raison du nombre variable d'enfants inscrits et du respect du taux d'encadrement ;
- les services techniques, afin d'assurer la continuité du service pendant les congés estivaux des agents titulaires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- crée deux emplois non permanents d'adjoint technique à compter du 6 juillet 2026 ;
- crée un emploi non permanent d'adjoint d'animation pour l'ALSH ADO à compter du 6 juillet 2026 ;
- précise que les agents relèveront de la catégorie C et seront rémunérés sur la base du 1er échelon du grade correspondant ;

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES AVEC LA COMMUNE DE PLEGUIEN

Le conseil municipal examine la situation d'un agent des services techniques accompagné depuis février 2026 dans le cadre du dispositif « Passerelle » mis en œuvre avec le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor (CDG22).

Conseil municipal

Ce dispositif vise à favoriser la mobilité professionnelle des agents territoriaux en leur permettant :

- de découvrir un nouvel environnement de travail ;
- de développer leurs compétences ;
- de confirmer leur projet professionnel.

L'agent concerné effectue actuellement une mission de renfort auprès des services techniques de la commune de Pléguien. Face au besoin de prolongation exprimé par cette collectivité, une mise à disposition a été envisagée pour plusieurs mois, renouvelable dans la limite de trois ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition de l'agent auprès de la commune de Pléguien à compter du 1er juin 2026 ;
- valide le principe de refacturation intégrale du coût de l'agent à la collectivité d'accueil ;
- autorise le maire à signer la convention correspondante ;

VALIDATION D'UN AVENANT POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX ENTREES DU BOURG

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation du bourg, des besoins complémentaires ont été identifiés concernant :

- des travaux d'assainissement ;

- la gestion des eaux pluviales ;
- l'ajout de bordures de trottoir.

Après analyse par le maître d'œuvre A3 Paysage, un devis complémentaire a été sollicité auprès de l'entreprise EUROVIA. Le devis n°20144196 du 23 février 2026, établi dans les conditions économiques du marché initial, s'élève à 27 881,53 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°01 au marché de travaux de voirie attribué à EUROVIA Ploufragan ;
- valide les travaux supplémentaires pour un montant de 27 881,53 € HT ;
- autorise le maire à signer l'avenant correspondant.

Budget communal 2026

Les investissements

Sécurisation du bourg : 140 000 €

- 140 000 € : Sécurisation de la rue Saint-Anne : Aménagement et construction

Réhabilitation de la salle des fêtes : 1 046 410 €

- 951 445 € : Travaux d'aménagement du bâtiment et rénovation thermique
- 85 904 € : Etudes
- 5 000 € : Installations diverses
- 4 061 € : Contrôles

Acquisition foncière – achat de terrain : 162 000 €

- 150 000 € : achat d'un bâtiment
- 12 000 € : achat d'une parcelle non bâtie

Aménagement de la commune : 50 900 €

- 19 200 € : Effacement du réseau Télécom à La Gravelle et mise en place de l'éclairage public afin d'améliorer la sécurité routière du rond-point du Volozen
- 12 200 € : Citerne d'incendie – Réserve d'eau - SDIS
- 10 000 € : Ecole (études – achat matériels divers)
- 8 000 € : Ancien presbytère Salle des fêtes : étude pour les futurs travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment
- 1 500 € : Cimetière – arbre du souvenir

Equipements communaux : 60 600 €

- 45 000 € : Acquisition minibus
- 8 300 € : Matériel divers
- 4 300 € : Matériels service technique (acquisition de différents matériels pour le travail du service technique)
- 3 000 € : Panneaux de signalisation divers

Endettement de la commune

Au 31/12/2025, l'encours total de la dette est de 204 977 € soit 143 € par habitant.

Pour comparaison, il est de 571 € par habitant au niveau départemental, de 588 € par habitant au niveau régional et 534 € par habitant au niveau national.

On peut ainsi remarquer que suite à une période de diminution de l'endettement depuis 2014, la commune a contracté un nouvel emprunt en 2021 pour un montant de 250 k€ à un taux de 0,1 %. Ce faible endettement autorise une latitude budgétaire, ainsi qu'une ouverture vers de nouveaux projets pour la commune (rénovation de la salle polyvalente, sécurisation du bourg, réhabilitation du presbytère).

En 2025, n'ayant pas contracté de nouvel emprunt, la commune continue la diminution de sa dette.

Evolution du stock de la dette

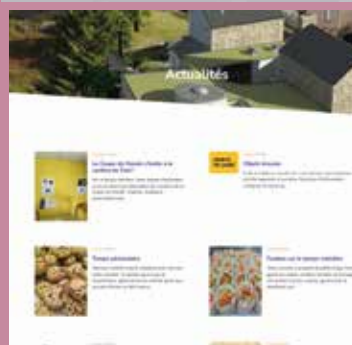


LE NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE EST EN LIGNE : site-lefoeil.fr



La commune de Le Fœil est heureuse de vous présenter son nouveau site internet, désormais accessible à l'adresse <https://site-lefoeil.fr/>. Plus clair, plus moderne et plus pratique, il a été conçu pour faciliter l'accès à l'information et accompagner au mieux la vie quotidienne des habitants.

Pensé pour tous les usages, ce nouveau site permet de retrouver facilement les actualités de la commune, toutes les informations pratiques, ainsi que les coordonnées utiles. Que vous soyez chez vous, au travail ou en déplacement, l'information communale est désormais disponible en quelques clics, sur ordinateur comme sur téléphone.



Ce nouvel outil s'inscrit dans une volonté simple : rendre la communication municipale plus accessible et plus proche de chacun. À travers ce site, la commune souhaite offrir un espace convivial, régulièrement mis à jour, où chacun pourra suivre la vie locale, les événements à venir et les informations essentielles du quotidien. Tout a été organisé pour que chacun puisse s'orienter facilement et trouver rapidement ce qu'il cherche.

La commune vous invite à découvrir dès maintenant ce nouvel espace d'information, pensé pour vous simplifier la vie et renforcer le lien entre la mairie et les habitants. N'hésitez pas à le consulter régulièrement pour rester informé de l'actualité de Le Fœil.

Un 8 mai 2026 TRÈS ÉMOUVANT

Ce 8 mai, une délégation de personnes s'est réunie pour commémorer la mémoire de celles et ceux qui se sont battus pour notre liberté. Pascal Prido, maire du Fœil, a rendu un hommage juste et profondément sincère, rappelant l'importance du devoir de mémoire et de la transmission aux plus jeunes générations.

Ce moment particulièrement émouvant a été marqué par l'interprétation du Chant des Partisans par Mayliana et Chloé. Leur chanson, portée avec beaucoup d'émotion et de sincérité, a profondément touché l'ensemble des personnes présentes. Leur prestation était vraiment touchante et restera un très beau souvenir de cette cérémonie. Bravo à elles.

Steve était également présent à cette cérémonie du 8 mai. En tenue traditionnelle, il a réalisé une belle prestation avec sa cornemuse.



Dans une belle union entre générations, habitants, élus et porte-drapeaux se sont retrouvés autour de cette cérémonie empreinte de respect et de recueillement. La météo, elle aussi, était au rendez-vous pour accompagner ce bel hommage. Merci à toutes les personnes présentes pour ce moment de mémoire, de partage et d'unité.



Travaux de sécurisation de la rue Saint-André, rue Sainte Anne, rue de l'école

La commune a récemment achevé les travaux de sécurisation de la voirie de la rue Saint-André, et sur le tronçon reliant la rue Sainte-Anne au secteur de la Bruyère, et la rue de l'école. Cette opération avait pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers, de moderniser les réseaux existants et d'embellir l'espace public.

Plusieurs entreprises sont intervenues dans le cadre de ce chantier. L'entreprise A3 Paysage a assuré la coordination et la réalisation des travaux de sécurisation. L'entreprise STURNO est intervenue pour le renouvellement du réseau d'eaux pluviales, contribuant ainsi à une meilleure gestion des eaux de ruissellement.

Par ailleurs, l'entreprise LEDU a procédé à l'effacement des réseaux électriques, permettant une amélioration du cadre

de vie et de l'esthétique de la rue. Enfin, l'entreprise Eurovia a réalisé les travaux de voirie ainsi que l'aménagement des trottoirs, offrant désormais aux piétons et aux automobilistes des conditions de circulation plus sûres et plus confortables.

Suite à ces travaux, la vitesse est limitée à 30 km/heure dans l'agglomération. Il est rappelé également que les voies communales dans cette partie sont toutes en priorité à droite. Prochainement, des feux de bonne conduite seront installés dans le bas de la rue Saint-André et en haut de la rue Sainte-Anne.

La municipalité remercie l'ensemble des entreprises et des intervenants pour la qualité de leur travail ainsi que les riverains pour leur patience et leur compréhension durant la période des travaux.



Travaux de la salle des fêtes



Les travaux de rénovation de la salle des fêtes ont débuté en novembre 2025 avec la démolition de la structure intérieure, réalisée par l'entreprise BS2D.

Dans un second temps, l'entreprise BI-DAULT est intervenue pour les travaux de maçonnerie, comprenant la réalisation des murets, des poutres ainsi que l'ouverture de nouvelles portes.

Fin mars, l'entreprise CSA a procédé au forage destiné à l'installation du système de chauffage par géothermie.

L'entreprise ASTEEL est ensuite intervenue pour la mise en place de la charpente métallique et interviendra pour la pose du futur carport. L'entreprise BCO a assuré la pose des caissons en bois sur la charpente métallique, tandis que la couverture en Zing a été réalisée par l'entreprise BAUDET Étanchéité.

Aujourd'hui, le chantier entre dans une nouvelle phase avec la réalisation de l'isolation et la pose des plaques de plâtre par l'entreprise BIDAULT. En

parallèle, l'entreprise CSA est chargée de l'installation des gaines ainsi que la mise en place des tuyaux en cuivre. Les travaux de rénovation de la salle des fêtes se poursuivent conformément au calendrier établi.

L'avancement régulier de ces différentes interventions permet d'envisager sereinement la poursuite du chantier, qui offrira à terme aux habitants un équipement modernisé, plus confortable et plus économe en énergie.



Merci aux élus sortants

Nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements aux cinq élus sortants pour leur implication, leur disponibilité et le travail accompli durant leur mandat.

Leur engagement au quotidien a contribué au développement de notre commune et à l'amélioration de la vie de ses habitants.

Être élu local demande du temps, de l'écoute et un investissement personnel important. C'est pourquoi nous tenons à saluer leur dévouement et leur sens du service public tout au long de ces années.



Yannick POIGNAND



Amandine PELTIER



Rozenn FLAGEUL



Yannick AUFFRET



Marion
HELLEGOUARC'H

Bienvenue aux nouveaux élus municipaux

Le Conseil municipal accueille cinq nouveaux élus qui rejoignent désormais l'équipe municipale. Leur engagement et leur volonté de participer activement à la vie locale témoignent d'un véritable attachement à notre territoire et à ses habitants.

Par leur engagement, leur motivation et leur volonté de s'investir au service des habitants, ils apportent un regard nouveau et de nouvelles compétences au sein du Conseil municipal.

Cette arrivée marque une nouvelle dynamique pour la commune, avec la volonté commune de poursuivre les actions engagées tout en préparant les projets de demain dans un esprit de proximité, d'écoute et de concertation.

Les nouveaux élus auront à cœur de travailler aux côtés de l'ensemble de l'équipe municipale sur les différents dossiers communaux : cadre de vie, vie associative, solidarité, jeunesse, environnement, animations locales et développement de la commune.

Les nouveaux élus



Virginie LE GAL



Stephane PEPION



Catherine LE JEAN



Damien LAPORTE



Isabelle LECOEUR

Amandine PELTIER

Retour sur le mandat 2020-2026

Après un mandat enrichissant en tant que conseillère municipale, j'ai choisi de m'engager cette fois-ci en tant que suppléante sur la liste électorale de notre commune.

Durant ces années, j'ai particulièrement apprécié le travail collaboratif au sein des différentes commissions auxquelles j'ai participé, notamment celles dédiées à la jeunesse et à la communication. L'écoute, la bienveillance et

l'investissement de chacun ont permis de faire avancer de nombreux projets dans un esprit constructif.

Parmi les moments marquants de ce mandat, je retiens notamment l'ouverture de la médiathèque et de l'espace jeunes, deux réalisations importantes pour la vie de notre commune. Les moments de convivialité et de partage entre conseillers resteront également de précieux souvenirs.

Si j'ai choisi aujourd'hui d'être suppléante, c'est parce que je ne dispose pas du temps nécessaire pour m'investir pleinement dans la fonction de conseillère municipale. Je reste néanmoins attachée à la vie de notre commune et heureuse de pouvoir continuer à apporter mon soutien à l'équipe.

Le Conseil Municipal de la nouvelle mandature



Pascal PRIDO
Maire



Françoise BRETON
1^{ère} adjointe - Affaires sociales et vie scolaire



Ludovic LE VAILLANT
2^{ème} adjoint - Services techniques et Personnel



Jeanine LE BARS
3^{ème} adjointe - Urbanisme et gestion du patrimoine



Philippe ROUSSEAU
4^{ème} adjoint - Travaux et bâtiments



Audrey BRIATTE
Conseillère - Enfance et jeunesse



Philippe COSQUER
Conseiller - Communication



David JACQ
Conseiller municipal



Jean-Philippe KERHARDY
Conseiller municipal



Damien LAPORTE
Conseiller municipal



Virginie LE GAL
Conseillère municipale



Ghislaine LE GALL
Conseillère municipale



Catherine LE JEAN
Conseillère municipale



Isabelle LECOEUR
Conseillère municipale



Stéphane PEPION
Conseiller municipal



« Esthétique 22 Bien-être », un nouveau salon de beauté au cœur de notre commune

Installée sur la commune du Foeil, Claire GUEGUEN a ouvert son institut dans le nouveau lotissement des Noisetiers. Après avoir obtenu un CAP Esthétique, cosmétique et parfumerie, Claire a suivi de nombreuses formations dans ces différents domaines, et s'est également spécialisée dans les massages bien-être. A travers différentes prestations, Claire invite les habitants à prendre un moment pour eux, dans un quotidien souvent rythmé par le stress et les obligations.

Spécialisée dans les massages bien-être, l'enseignante met en avant une véritable philosophie : reconnecter le corps et l'esprit afin de favoriser relaxation et sérénité. Différentes techniques sont proposées, adaptées aux besoins et aux envies de chacun, que ce soit pour relâcher les tensions musculaires, améliorer la détente ou simplement s'accorder une parenthèse de douceur.

Claire réalise également une large gamme de prestations « beauté » : Soins du visage, épilations, soins des mains, soins des pieds, pose de vernis classiques, semi permanent et gel, maquillages. Forte de 25 ans d'expérience dans le conseil en image et bien-être, elle saura vous conseiller sur une sélection personnalisée de compléments alimentaires et de produits cosmétiques pour prolonger vos soins à domicile.

« Esthétique 22 Bien-être » propose aussi ses services aux entreprises. L'objectif : sensibiliser les salariés aux bienfaits du bien-être au travail et offrir des instants de relaxation favorisant la qualité de vie professionnelle.

Des ateliers d'initiation aux massages sont en préparation afin de permettre au public de découvrir quelques gestes simples de relaxation et de partage.



Soucieuse de fidéliser sa clientèle, Claire propose plusieurs offres avantageuses, notamment un massage offert après cinq prestations réalisées, ainsi qu'un système de parrainage et des bons cadeaux pour faire découvrir l'expérience à ses proches.

Cette esthéticienne expérimentée intervient sur rendez-vous à votre domicile, et vous accueille également dans son institut. Pour plus d'informations ou pour découvrir son catalogue, n'hésitez pas à la contacter, à vous rendre sur son site internet, et la suivre sur les réseaux.

Contact

51, impasse des Noisetiers, 22800 Le Foeil

06.75.66.23.47

www.esthetique22bienetre.fr



Latelier22armor

J'ai créé mon activité professionnelle en 2024.

Je pratique la réflexologie plantaire, le massage relaxant du corps et j'accompagne les personnes qui souhaitent améliorer leur bien-être. Mon espace thérapeutique se trouve à LaTeLier22, 1 la Touche Grillante -22800 Le Foeil

J'anime également des ateliers auprès de personnes vivant avec un trouble bipolaire.

Enfin, j'accueille des voyageurs dans notre maison grâce à deux chambres dédiées à l'hébergement.



J'aime profondément ce que je fais.

Et maintenant pour aller plus loin j'organise des séjours de bien-être au naturel pour personnes vivant avec un trouble bipolaire comme moi. Ils se déroulent sur 3 jours pleins. Ils combinent hébergement avec pension complète, ateliers de bien-être, ateliers créatifs, balades contemplatives, jardinage, réflexologie plantaire ou massage corps relaxant.

Mon souhait est de transmettre ce qui m'a permis de retrouver ma paix intérieure et d'accompagner sur le chemin propre à chacune et chacun.

Pendant ces séjours, je guide, je soutiens ou simplement j'accueille ce qui a besoin d'être dit dans un espace sécurisant.

Je suis formée à l'éducation thérapeutique du patient et aux premiers secours en santé mentale.

Je souhaite que mon parcours avec la bipolarité inspire mes clients, que mon accompagnement leur apporte réconfort, confiance et apaisement. En santé, on parle de pair-aidance.

**Lien vers le site internet pour les séjours :
latelier22armor.fr**

“MatGwe”, un nouveau souffle pour le bar du Foeil

Depuis le 8 mars dernier, le bar du Foeil a retrouvé une nouvelle dynamique avec l'arrivée de son nouveau gérant, Matys Pinçon, à la tête du MatGwe.

Pendant dix ans, il a dirigé la boutique de jeux “Batailles Chymériques” à Saint-Brieuc. Aujourd'hui, il a choisi de tourner une nouvelle page. « Besoin de quitter la ville pour le calme de la campagne », confie-t-il. Un changement de vie qui s'accompagne d'une ambition claire : créer un bar à l'esprit familial, chaleureux et ouvert à tous.

Au-delà de l'activité traditionnelle d'un café, le MatGwe conserve une forte identité autour du jeu. Une ludothèque est à la disposition des clients et différentes animations sont proposées : initiation aux jeux de cartes pour les enfants, découverte du TCG (Trading Card Game), échanges de cartes de collection, parties de belote ou encore fléchettes. L'objectif est de faire du bar un lieu de partage où toutes les générations peuvent se retrouver.

Matys entend également rythmer la vie locale grâce à de nombreux événements. Parmi les rendez-vous déjà programmés figurent le concert des Glochos, le 24 juillet, un rassemblement de motos prévu fin août-début septembre, une compétition de skateboard fin août ainsi qu'un marché de producteurs organisé chaque dernier jeudi du mois, d'avril à septembre.

À partir du mois de septembre, de nouveaux services viendront compléter l'offre avec des menus ouvriers proposés le midi ainsi que des portions à emporter le soir.

Le MatGwe se veut également un commerce multiservices de proximité. Les habitants peuvent y retirer ou déposer leurs colis grâce aux services Chronopost, DPD et Colissimo. Un dépôt de pain, viennoiseries et pâtisseries est assuré sur réservation en partenariat avec la boulangerie “Autour du Pain” de Plainel. Un dépôt de crêpes provenant de “la crêperie des fées” est également proposé, avec une livraison le jeudi et/ou le vendredi, à condition de passer commande avant 15 h le mardi.

Le bar est aussi partenaire de la Française des Jeux et dispose d'un terminal Nickel, permettant notamment de régler en espèces ou par carte bancaire certaines factures (électricité, gaz...), les impôts ou encore les amendes.



Côté convivialité, les amateurs de découvertes apprécieront une carte riche de près de quarante bières en bouteille, principalement brassées en Bretagne, ainsi que des rhums arrangés faits maison. Chaque week-end, Matys propose également deux nouveaux cocktails à découvrir.

Horaires d'ouverture

Lundi : 7 h 30 - 13 h / 15 h - 21 h

Mardi : fermé

Mercredi : 14 h - 21 h

Jeudi : 7 h 30 - 13 h / 15 h - 21 h

Vendredi : 7 h 30 - 13 h / 15 h - 23 h

Samedi : 10 h - 23 h

Dimanche : 10 h - 21 h

Pour suivre l'actualité du MATGWE, retrouvez Matys sur l'application Mon Village ainsi que sur Facebook.

Contact :

Courriel : matgwe22@gmail.com

Téléphone : 06 10 73 87 16



Ateliers Handisport



Le jeudi 2 avril, les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2 ont pu participer à des ateliers sportifs handisport tournants grâce à des intervenants extérieurs spécialisés en ce domaine (Comité Départemental Handisport des Côtes d'Armor).

Atelier 1 : un parcours en fauteuil-roulant de sport avec panier de basket à mi-parcours

Atelier 2 : un parcours «guide d'aveugle»

Atelier 3 : la pétanque assise (Boccia)

Une très belle expérience qui a permis à chaque élève de se mettre à la place de leur camarade de CE2 qui lui est tous les jours en fauteuil.

Conteuses à la médiathèque

La classe de CE2-CM s'est rendue vendredi 10 avril, en matinée, à la médiathèque. Les élèves ont pu y assister à une représentation d'une heure animée par deux conteuses de l'association locale «Bouche à oreilles». Celles-ci nous ont narré plusieurs contes qui ont embarqué tous les élèves dans d'autres contrées et en d'autres temps, avant de conclure par un moment interactif qui a rencontré un grand succès.

Bravo aux élèves pour leur belle attitude et merci aux conteuses !



Journée athlétisme CE2-CM



Le 3 avril 2026, l'USEP de Saint-Brieuc organisait une journée athlétisme à la salle Dupureur de 9h45 à 15h30. Nous représentons le Brésil : nous avons fabriqué une mascotte et des drapeaux.

Plusieurs classes de cycle 3 ont participé à cette rencontre où les élèves ont pu s'affronter sur différentes épreuves : 50m, 40m haies, lancer de disque, lancer de fusée, lancer de poids, triple saut, saut en longueur, 800m et pour finir une grande épreuve de relais en vitesse.

Une excellente journée !

Journée musicale au Vieux-Bourg



Les élèves de la classe de CE2-CM ont participé à une journée musicale vendredi 30 janvier de 9h à 16h à la salle polyvalente du Vieux-Bourg en compagnie de la classe de CE2-CM de l'école du Vieux-Bourg.

Cette journée dite de «valorisation artistique» était organisée par deux musiciens de SBAA, Laurent et Céline. Les élèves ont pu découvrir et explorer les différentes facettes culturelles du Brésil.

Rando !

Jeudi 7 mai, les élèves de l'école ont randonné, lors d'une rencontre inter école organisée par l'Usep.

Au programme, une randonnée de 3,1 km pour les PS/MS et de 4 km pour les GS CP (plage du Palus-Port Gorêt) pour les GS CP.

Les élèves de CE ont marché 5 km (plage de Casino de St Quay à Port Goret) et ceux de CM 7,3 km (Plouha-Port Goret).

Cette rencontre fut aussi l'occasion de retrouver de nombreux enfants venus d'autres écoles.

Les élèves ont découvert de nombreux itinéraires, marchant tout à tour dans le bourg de Tréveneuc, sur une plage de galets, sur des sentiers forestiers ou littoraux.

Les élèves pouvaient se repérer grâce au balisage effectué en amont par l'Usep.

Bravo à eux, tout le monde a passé une belle matinée sportive !



Randonnée à Tréveneuc pour les CE2-CM

La classe de CE2-CM a pris le départ de sa randonnée en milieu de matinée à Plouha au lieu-dit Kerjean (ancien camping municipal). Nous avons suivi le sentier côtier durant 4 km avant de pénétrer dans les terres entre campagne et hameaux jusqu'au bourg de Tréveneuc.

Il ne nous restait plus qu'à descendre jusqu'à Port Goret où nous avons pique-niqué en compagnie des autres classes de notre école ainsi que de tous élèves des autres écoles participantes. Une belle journée où nous avons pu passer entre les gouttes in extremis.

Visite du zoo de Trégomeur

Les élèves de l'école se sont rendus au zoo de Trégomeur mardi 28 avril.

La journée était ponctuée par des ateliers pédagogiques. Les élèves ont bénéficié d'un atelier sur l'alimentation des animaux et leur développement.

Ils ont adoré découvrir les singes et ont assisté à l'animation sur les loutres.



Ils ont pu observer de nombreux animaux tels que les lions, les pandas roux, les aras, les renards polaires, les tigres et bien d'autres animaux.

Les élèves se sont montrés très intéressés. Bravo à eux ! C'était une journée riche et intense ! Merci à l'amicale laïque pour le financement de cette belle journée !

Expo itinérante Breizhart



La classe de CE2-CM a participé à un atelier peinture vendredi 12 décembre (après-midi) à la médiathèque, à l'occasion de l'expo itinérante Breizhart. L'artiste-exposante qui animait l'atelier «peinture acrylique sur carton» s'appelle Pamela Kenny-Levick. Elle est adepte d'art semi-abstrait.

Elle a permis aux élèves de réaliser une oeuvre plastique autour du thème de l'arbre, avec des fruits qui sortent de l'ordinaire.

Il fallait utiliser les différentes couleurs disponibles en jouant sur les contrastes pour faire ressortir chacun des éléments successifs.

Une réussite : chacun a pu rapporter sa peinture à la maison en ce vendredi 19/12, jour des vacances !

Cinéma Le Rochonen

Les 25 CE2-CM sont allés au cinéma Le Rochonen le 28/11 pour visionner un film d'animation récent intitulé «Hola Frida». Un très beau film sur la persévérance, l'amitié et le respect mutuel.



Centre de tri Générès-Kerval

Ce vendredi matin (5/12) les 19 CM sont allés au centre de tri Générès-Kerval à Ploufragan pour participer à des ateliers sur le tri sélectif et sur le développement durable, avec notamment un mini-marché où l'on a appris à faire des courses de façon responsable en évitant au maximum les emballages (ce qui réduit les déchets). Nous avons aussi visité le site de l'intérieur en compagnie d'une animatrice et d'un animateur qui nous ont tout dit sur le fonctionnement du centre qui gère les déchets «poubelle jaune». Très instructif !



Visite de Hervé LE GOFF, illustrateur

Vendredi 5 décembre 2025, Hervé Le Goff, illustrateur de nombreux ouvrages pour enfants, est venu à l'école du Foeil dans le cadre du salon du livre de Ploufragan.

Il a présenté son travail et répondu aux questions des élèves de la GS au CM2. Ensuite il a proposé différentes activités dans chaque classe de l'école pour le plus grand plaisir des écoliers.

Il a ainsi présenté aux élèves de GS CP CE l'un de ses personnages préférés : le loup. Il a expliqué aux élèves les différentes étapes à respecter pour dessiner un loup (avec échange sur les émotions ressenties par le loup et sur les manières de les rendre visibles).

Les enfants ont dessiné leur propre loup puis l'illustrateur leur a expliqué comment le mettre en couleur avec uniquement les couleurs primaires, le noir et le blanc.

Grâce à ces cinq couleurs, les élèves savent maintenant créer toutes les couleurs qui existent.

Les élèves de CM ont quant à eux bénéficié d'un atelier d'élaboration graphique d'un personnage de BD. Chaque élève a pu avoir les conseils du professionnel pour améliorer le personnage de sa propre BD.

Bravo les artistes !



Retour sur les animations et expositions de la médiathèque

UN DÉBUT D'ANNÉE RICHE EN RENCONTRES ET DÉCOUVERTES



Depuis le début de l'année, la médiathèque poursuit sa volonté de faire vivre la culture au cœur de la commune à travers une programmation variée, accessible à tous les publics.

Le mois de janvier a débuté avec un atelier à destination des jeunes autour de l'adolescence et de la sexualité, organisé en partenariat avec la Passerelle et la MJC. Ce temps d'échange a permis d'aborder ces thématiques importantes dans un cadre bienveillant et ouvert à la discussion.

En février, les plus jeunes ont pu profiter d'un spectacle de contes proposé au centre de loisirs ainsi qu'aux classes de Grande Section, CP et CM, offrant un moment de partage et d'évasion autour de l'imaginaire.

Le mois de mars a été particulièrement dynamique. Dans le cadre d'un partenariat avec la Bibliothèque Départementale, les adolescents ont eu l'opportunité de rencontrer le jeune auteur Pierre Petiot lors d'un atelier d'écriture, un moment privilégié de création et d'échange autour de la

littérature et du métier d'auteur.

Toujours en mars, la médiathèque a accueilli un escape game en lien avec l'exposition Grâce à elles, prêtée par la Bibliothèque départementale, mettant en lumière des femmes ayant marqué l'histoire. Le passage du Camion de l'Info a également permis aux jeunes de rencontrer différents professionnels des médias (radio, presse écrite et télévision) afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'information et développer leur regard critique.

En avril, place à la créativité avec un atelier origami réunissant les enfants de plus de 6 ans du centre de loisirs ainsi que ceux fréquentant la médiathèque. Un moment de découverte artistique apprécié de tous.

Au mois de mai, la médiathèque a eu le plaisir d'accueillir Sylvie Le Bihan, autrice de L'Ami Louis, dans le cadre de la participation au Prix Louis Guilloux de la médiathèque. Les lecteurs souhaitant découvrir son ouvrage ou participer au prix peuvent retrouver les livres à la médiathèque.

Le mois de juin s'est poursuivi avec une chasse au trésor organisée en partenariat avec l'ALSH, proposant aux enfants une aventure ludique mêlant jeu, réflexion et découverte.

Côté expositions, plusieurs univers artistiques ont également investi les murs de la médiathèque ces derniers mois : les peintures à l'huile de Gilles Le Noane, l'exposition Grâce à elles de la Bibliothèque départementale, ainsi que l'exposition d'art postal proposée par le club philatélique briochin, qui ont permis aux visiteurs de découvrir différentes formes d'expression artistique et culturelle.

Et la rentrée s'annonce déjà prometteuse : à partir de septembre, la médiathèque accueillera une exposition photographique du club senior de la MGEN autour des expressions françaises, ainsi que de nouvelles découvertes artistiques et photographiques.

L'Espace Jeunes du Foeil : UN LIEU QUI BOUGE ET QUI RASSEMBLE !

Depuis plusieurs mois, l'Espace Jeunes du Foeil confirme une dynamique très positive. Les vacances d'hiver puis d'avril 2026 ont été un véritable cap, avec une fréquentation en forte hausse et des jeunes toujours plus présents, impliqués et fidèles. Chaque jour, ils sont de plus en plus nombreux à franchir la porte du local pour partager des activités, retrouver leurs amis, mais aussi s'engager dans des projets collectifs. Cette évolution n'est pas anodine : elle reflète un climat de confiance installé avec les familles et une vraie adhésion des adolescents au fonctionnement proposé. Nos jeunes gardent à l'esprit qu'ils ne sont pas que consommateurs mais également acteurs.

DES VACANCES RYTHMÉES ET CONSTRUITES AVEC LES JEUNES.

Durant les dernières vacances, l'Espace Jeunes a proposé un programme varié mêlant sorties, animations sur place et projet collectif. L'objectif est de concilier les demandes d'activités payantes telles que le laser game ou le karting avec les activités sportives, coopératives et créatives. Au-delà de ces activités, les jeunes découvrent et rencontrent d'autres structures jeunesse, mais sont également sensibilisés grâce à des interventions abordant des thématiques importantes. Les jeunes ont participé à l'animation "Au coeur de l'intime" avec des professionnelles de l'ADIJ22. L'objectif était de les mettre en confiance afin de parler de consentement, de sexualité, de complexes corporels. Grâce aux professionnelles, les jeunes ont su être à l'aise et poser toutes les questions qu'ils souhaitaient. En parallèles, pour

les plus jeunes des adolescents (11-13 ans), le jeu Potes et Despotes a été proposé. Quelques questions leur ont été posées afin de comprendre leur perception de ce qu'est la sexualité.

Certains ont proposé et animé leurs propres jeux, d'autres ont pris des initiatives pour faire vivre le groupe. Cette application renforce leur autonomie, leur confiance en eux et la cohésion entre les jeunes. Un exemple de jeux : le quizz-in animé par un jeune. Grâce à des aliments du quotidien, l'objectif est de comprendre leurs bienfaits, leur valeur nutritionnelle et leur apport caloriques.

Parmi les moments marquants, une animation autour de la médiation animale a particulièrement été appréciée. Ce type d'activité, à la fois apaisante et originale, ouvre de nouvelles perspectives pour les projets à venir.



Un esprit de groupe et des moments partagés

L'Espace Jeunes, c'est aussi un lieu de vie. Les temps informels, les échanges, les moments de détente et même les repas partagés participent pleinement à l'ambiance. Les rencontres avec d'autres espaces jeunes du territoire (Plaintel, Quintin...) permettent également d'élargir les horizons, de créer du lien et de sortir du cadre habituel.

UN ÉTÉ 2026 PLACÉ SOUS LE SIGNE DE LA DÉCOU- VERTE

Afin de poursuivre dans la dynamique des vacances de février et d'avril, l'été s'annonce particulièrement dynamique avec un programme d'activités du lundi 6 juillet au vendredi 7 août 2026. Si vous connaissez le système des blocs, vous ne serez pas perdu dans le déroulement de cet été, l'espace jeunes met en place des semaines à thème :

- Aventure du 6 au 10 juillet
- Mer du 15 au 17 juillet
- Foeil du 20 au 24 juillet
- Eau du 27 au 31 juillet
- Activités atypiques du 3 au 7 août.



Au programme : sorties, découvertes, activités sportives et moments de convivialité (plage, kayak, paddle, accrobranche, escalade, aquarium de Saint-Malo...), le tout dans un cadre sécurisé et adapté aux adolescents. L'objectif est de réunir une trentaine d'ados chaque jour tout en maintenant un environnement dynamique, bienveillant et constructif.

Un projet phare : direction le Parc Astérix !

Temps fort de cet été : 45 jeunes sont partis le samedi 4 juillet 2026 au Parc Astérix. Une première pour l'Espace Jeunes, qui témoigne de l'envie de proposer des projets ambitieux et accessibles au plus grand nombre. Ce type de sortie renforce les liens entre les jeunes et crée des souvenirs marquants.

Une équipe engagée au service des jeunes

L'encadrement sera assuré par une équipe composée de trois animateurs (Joris Le Vaillant, Cholé Chidaine et Noëlla Mubika) et d'un directeur (Goulwen Hervé), garantissant un accompagnement sérieux, bienveillant et sécurisé. Le travail mené au quotidien repose sur une volonté forte : proposer un cadre à la fois structurant et souple, où les jeunes peuvent s'exprimer librement tout en étant accompagnés.



UN PROJET ANNUEL : LA SOI-RÉE DES JEUNES TALENTS !

Durant toute l'année scolaire les enfants de l'école et certains ados apprennent, chantent, révisent des chants ou danses afin de se produire sur scène en juin. Pour eux, c'est l'occasion de se faire confiance et de montrer de quoi ils sont capables. Alors entre les moments de doute, de réflexion, nos jeunes ne baissent pas les bras. Une réelle progression est remarquable sur toute l'année puisque dès septembre nos jeunes ont à l'esprit la représentation sur scène au mois de juin. 170 personnes étaient présentes le vendredi 26 Juin à 19h58 à la salle des fêtes de Plaine-haute pour les

encourager, les soutenir et surtout passer un bon moment !

UN SERVICE ACCESSIBLE ET OUVERT

L'Espace Jeunes est ouvert :

- aux jeunes du Foeil et du Leslay (prioritaires),
- aux CM2 en passerelle vers la 6^{ème},
- ainsi qu'aux jeunes des communes voisines selon les places disponibles

Adhésion annuelle :

- 12 € pour les jeunes du Foeil et du Leslay
- 20 € pour les extérieurs

Un lieu qui prend de l'ampleur

Avec une fréquentation en constante augmentation, l'Espace Jeunes s'affirme aujourd'hui comme un lieu incontournable pour les adolescents du territoire. Cette évolution pose également de nouveaux enjeux, notamment en termes de capacité d'accueil et d'adaptation des espaces. Mais elle confirme surtout une chose essentielle : les jeunes ont trouvé ici un lieu où ils se sentent bien, écoutés et impliqués. Il faut garder à l'esprit que nos jeunes ne sont pas seulement consommateurs : ils sont ACTEURS.



Association « Sors de ta tête »



L'association « Sors de ta tête » est toute nouvelle. Créée en janvier de cette année, elle a pour objet

- d'aider à nous ancrer dans l'instant présent ;
- de valoriser nos talents ;
- de développer la confiance en nous ;
- de promouvoir le retour aux essentiels pour améliorer notre bien-être.

Elle est née de mon envie de partager les activités qui me font du bien sur mon chemin de rétablissement. En effet, j'ai une bipolarité depuis 2004. Ce trouble m'a obligée à prendre soin de moi.

Aujourd'hui l'association propose un atelier « Bien-être énergétique ». Les bienfaits sont multiples dont une profonde détente, un lâcher-prise et un regain d'énergie.

Elle propose aussi des ateliers qui permettent de nous recentrer sur l'instant présent puisque qu'ils nécessitent de diriger notre attention sur nos mains et non plus sur nos pensées envahissantes. Ils sont :

- « Du gribouillis au dessin intuitif », cet atelier ne nécessite aucun talent en dessin.
- « Initiation au macramé » propose un accompagnement pour se lancer.
- « Jardinage » pour celles et ceux qui n'ont pas l'espace chez eux.

Les activités se passent à LàTeLier22, 1 la Touche Grillante 22800 Le Foeil. Pour l'instant elles sont ouvertes à toute personne de plus de 16 ans ayant un trouble psychique.

Tarif réduit : 6€ Supplément de 0.50€ pour les ateliers nécessitant du matériel.

Adhésion annuelle : 10€

Contact email de l'association :

sors.de.ta.tete.26@gmail.com

Protégeons les hirondelles

Le 2 juillet **2022** l'association Vivarmor a commencé à compter les nids d'hirondelles sur un quartier de Le Foeil. Les nids étaient très nombreux à Mauguérand et de nombreux jeunes étaient sur les fils (20).

Le 6 juillet **2023** à deux personnes nous avons recherché dans le même secteur et agrandi notre prospection. Nous pouvions donner des noms aux espèces : «hirondelles des fenêtres, hirondelles rustiques et martinets». Donner quelques conseils pour des travaux envisagés si l'on ne peut garder les nids : *«Des dérogations peuvent être accordées par la préfecture, mais doivent être mises en œuvre en dehors de la saison de reproduction et assorties de mesures de compensation. Toutes les espèces d'hirondelles et martinets sont protégées par la loi».*

Malheureusement quelques jours après notre passage une maison avait fait disparaître les nids d'hirondelles de fenêtre sous la gouttière de la maison.

Les 23 et 24 juin **2024** nous sommes allés visiter le Bourg et le Petit Chesnay. Des martinets logent sous les ardoises de

l'ancien presbytère.

Il faudra veiller à faire des petits trous dans les murs s'il y a une rénovation. Il y a au moins un nid de rustiques sur la place de la mairie.

Le 14 juin **2025** nous sommes 4 à compter les nids. Une maison visitée héberge une ligne de nids d'hirondelles de fenêtre. La personne nettoie fréquemment le sol au dessous de la gouttière et le protège avec des cartons. Elles font ici deux couvées par an. Une ferme héberge de nombreuses hirondelles rustiques dans les bâtiments ouverts.

Attention aux traitements ! 3 petites rustiques sont retrouvées mortes au sol d'une annexe.

En **2026**, le rendez-vous a eu lieu le 26 juin à 9 heures et 14 heures pour les volontaires souhaitant accompagner les représentants passionnés de l'association Vivarmor.



Etoile Sportive Le FOEIL

L'année sportive se termine sur une note très positive pour Etoile Sportive Le Foel.

Chez les jeunes, l'école de football, en entente avec Plaine-Haute, continue de bien fonctionner grâce à l'investissement des éducateurs, bénévoles et parents accompagnateurs. Cette collaboration permet aux jeunes licenciés d'évoluer dans un cadre formateur, avec de très belles valeurs sportives et humaines.

Du côté des seniors, l'équipe fanion a réalisé une superbe saison pour son retour dans l'élite départementale. Sous la conduite du nouveau coach Pierre-Louis, le groupe a su faire preuve de solidarité et de régularité afin d'obtenir un beau maintien en D1, objectif atteint avec la manière.



La saison a été plus compliquée pour l'équipe réserve, qui termine en bas de tableau de D3. Malgré les difficultés rencontrées, le groupe n'a jamais baissé les bras.

Pour clôturer cette saison, plusieurs événements sont venus animer la commune :

- le traditionnel tournoi de sixte en nocturne du 5 juin dernier
- la fête du mouton organisée en collaboration avec le bar communal Le MatGwe
- l'assemblée générale du club qui a eu lieu le 12 juin au foyer du club.

Le club remercie chaleureusement l'ensemble de ses bénévoles, partenaires, supporters pour leur soutien tout au long de l'année et donne rendez-vous à tous pour une nouvelle saison pleine de convivialité et de passion autour du ballon rond.

Vie de la Société de Chasse

Avant toute chose, nous souhaitons remercier chaleureusement toutes les personnes qui participent chaque année à notre repas organisé début mars. Par leur présence et leur soutien, elles contribuent activement à la vie de notre association et à la pérennité de nos activités.

Nous adressons également nos sincères remerciements aux propriétaires qui nous accordent leur confiance en nous louant leurs terres. Sans eux, la pratique de la chasse sur notre territoire ne serait pas possible. Leur engagement est essentiel à la bonne gestion de notre association et de la faune locale.

Cette année marque également un changement au sein du bureau avec la passation de la présidence entre Rémy le Méhauté et Simon Avril. Nous remercions vivement Rémy pour son investissement, sa disponibilité et le travail accompli durant 15 années. Nous souhaitons à Simon pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et sommes convaincus qu'il saura poursuivre les actions engagées avec le soutien de l'ensemble des chasseurs. Bertrand Piel poursuit sa mission de secrétaire. À noter, parmi la vingtaine de sociétaires, la présence de deux « chasseresses » - terme qu'elles revendiquent -, Justine Oizel, 24 ans, qui en est à sa



deuxième saison, et Amandine Le Floch, 22 ans, qui vit là sa première saison.

Enfin, notre société de chasse doit faire face à des charges de plus en plus importantes. Les bracelets de prélèvement représentent déjà un coût conséquent pour l'association et, depuis l'année dernier, une taxe à l'hectare liée à la gestion du sanglier vient s'ajouter à nos dépenses. Ces contributions participent au financement des indemnités des dégâts causés aux cultures agricoles. Dans ce contexte, la régulation des populations de sangliers demeure un enjeu majeur afin de limiter les dommages et de préserver l'équilibre entre activité cynégétique, agriculture et environnement.

Comité des Fêtes et Loisirs

2026, année de transition dans l'attente de la salle du Tertre rénovée, l'association du Comité des Fêtes et Loisirs continue au niveau des différentes sections.

Le groupe, de plus de 80 marcheur(e)s emmené par Gérard Le Chanu, se retrouve régulièrement le jeudi pour une bonne marche dans les chemins environnants ou plus loin, suivant les organisateurs qui œuvrent à la dynamique de cette section.

La Team du Trail a innové sous l'impulsion de Jacky Lévené. Un entraînement collectif est proposé tous les mardis soir, à partir de 18h30 au parking de la Vallée, à Quintin ; à chacun son rythme ! Les coureurs ont toujours plaisir de se retrouver sur les différents circuits proposés notamment ceux du Challenge du Gouët au Lié.

L'organisation du Trail 2026 est en cours de préparation avec 2 nouveaux circuits de l'ordre de 8 et 15 kms dont les départs seront donnés Salle Guy Bazin à Quintin le dimanche 18 octobre (pas de Noz Trail cette année).

La section cyclo, quant à elle, se retrouve avec le coach René, le dimanche matin en fonction des conditions météo, pour une boucle de 50 à 60 kms avec pour objectif de participer à la PLB 2026 le samedi 27 juin 2026 à Callac



Pierre de la Fontaine des Ruisseaux, déplacée à côté de la Chapelle Saint Laurent

Nouvelles de « Lavoires et Fontaines de Le Foeil »

L'association poursuit son action de nettoyage et de valorisation des lavoires, fontaines et sources de la commune afin de préserver la faune et la flore qu'ils et elles recèlent.

Aussi, au cours d'une balade, avez-vous peut-être pu apprécier le travail effectué sur le lavoire de Maupertuis qui a retrouvé de sa superbe ces derniers mois. Les bénévoles ont pu y dénombrier plus d'une vingtaine de larves de salamandres au mois de mars, signe d'un milieu écologique remarquable. Il faudra veiller à ne pas écraser ces petits amphibiens précieux et protégés, quand ils s'aventureront hors du bassin. Une signalétique a été mise en place afin d'inviter riverain.es et promeneur.euses à ne pas arracher les plantes qui se développent sur et aux alentours des lavoires. Si la callitriche domine, nous avons pu identifier également du cresson de fontaine ou cresson officinal aux abords de la source de la Porte Boscher dégagée cet hiver

par les bénévoles. Depuis peu, après la fin des travaux de voirie, l'association a réinvesti le lavoire dit « des Ruisseaux ». Le montage d'un mur de pierres sèches a débuté et un chantier de plus grande envergure est envisagé à l'automne prochain, pour réparer le fond du bassin fissuré, grâce au soutien de la mairie. En attendant, l'association a proposé une rencontre tout public avec l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) pour sensibiliser à l'action de ses bénévoles le 12 juin 2026 à 19h30, à la mairie. Nos actions sont annoncées désormais sur le nouveau site de la mairie.

REJOIGNEZ-NOUS !

CH2P DE QUINTIN

Le 7 avril dernier, le centre de santé de Quintin ouvrait ses portes rue de la Corderie, au rez-de-chaussée du centre hospitalier du Penthievre et du Poudouvre. Un projet rendu possible par l'alliance entre le CH2P, Saint-Brieuc Armor Agglomération et treize communes du sud du territoire, dont la commune de Le FOEIL.

Après 8 semaines d'ouverture et seulement 35 jours d'activité, le premier bilan se veut positif. Les retours des professionnels, comme des patients, sont très bons. En effet, plus de 400 patients ont trouvé un médecin traitant et le centre de santé de Quintin a déjà assuré plus de 800 consultations. Néanmoins, des créneaux restent encore disponibles.

Il n'est pas nécessaire d'être malade pour prendre rendez-vous. En effet, une première consultation, par l'un des médecins du centre de santé, permettra :

- D'établir un premier contact entre la personne non suivie (et potentiellement future patiente) et un médecin généraliste.
- De recueillir son historique médical.
- De constituer ou mettre à jour le dossier médical informatisé.
- D'enregistrer le dossier dans le fichier patientèle et ainsi d'être assuré du suivi médical, par un médecin du centre de santé de Quintin.



Pour prendre rendez-vous, même en l'absence de besoin immédiat, vous pouvez appeler le 02 96 01 97 93.

A noter le centre de santé accueille également pour une consultation d'urgence, les patients ayant déjà un médecin traitant.

L'équipe médicale est constituée de :

- Dr Edith AMANQUI JARA
- Dr Fabienne MORCET

De son côté, le service de médecine de l'hôpital de Quintin possède une capacité d'accueil de 12 lits, dont 2 dédiés aux patients en soins palliatifs.

Passez à la fibre !

Fermeture du réseau télécom historique à Le Foel.

Pendant plus de 50 ans, le réseau cuivre vous a accompagné dans vos communications. Un temps réservé à la téléphonie, il a permis la généralisation de l'internet haut débit. Désormais, arrivé en fin de vie, il va fermer progressivement dans toutes les communes de France et être définitivement remplacé par la fibre optique, répondant mieux aux besoins et usages des Français.

Tous concernés ! Dans notre commune de Le FOEIL, le processus de fermeture est engagé. Les opérateurs vont cesser de délivrer leurs services téléphoniques et internet sur le réseau cuivre en 2028. Si vous disposez d'un abonnement à la téléphonie fixe (prise en T) ou à internet (ADSL/ VDSL), nous vous invitons à anticiper au plus tôt la migration de votre abonnement vers un abonnement fibre optique. Rapprochez-vous de l'opérateur de votre choix pour souscrire un abonnement fibre optique et ainsi conserver votre numéro de téléphone actuel.



Pourquoi passer dès maintenant à la fibre ?

- La fibre est disponible dans votre commune.
- Les délais de raccordement observés sont d'environ 3 semaines. Anticipez pour ne pas être coupé.
- Actuellement, les frais de raccordements sont généralement offerts par les opérateurs.
- Enfin, vous pouvez bénéficier dès maintenant de tous les avantages de la fibre optique : vitesse, qualité, stabilité !

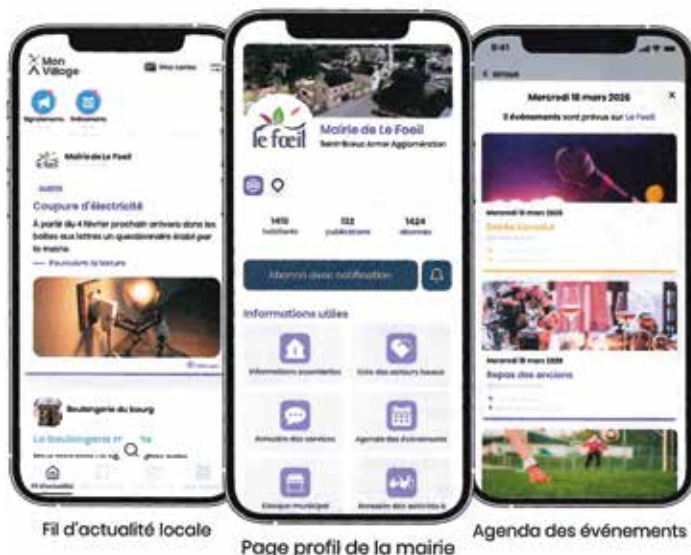
Pour en savoir plus sur la fermeture du réseau cuivre, rendez-vous sur : treshautdebit.gouv.fr

Pour toute demande ou précision concernant le réseau de fibre optique de votre commune, l'adresse mail à privilégier est la suivante : contact.thdb@thdbretagne.bzh

LA MAIRIE DE LE FOEIL VOUS INVITE À UTILISER L'APPLICATION MOBILE MON VILLAGE !

- Mon Village est une application mobile gratuite dédiée à l'actualité locale.
- Recevez en temps réel sur votre téléphone les actualités de la mairie, des associations et des commerces qui vous intéressent.
- Accédez en un clic à des services essentiels comme l'annuaire de la commune, la liste des acteurs locaux, les journaux locaux de la commune et bien d'autres...

Pensée comme un véritable service d'utilité publique, Mon Village facilite la circulation d'une information claire, rapide et efficace entre la mairie, les habitants et les visiteurs. Cette application, gratuite et accessible à tous centralise toute l'actualité locale dans votre poche !



INSCRIPTION ÉTAPE PAR ÉTAPE

1 • TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

Téléchargez l'application sur le store de votre téléphone sous le nom « Mon Village - infos & services ».



App Store
sur iPhone



Play Store
sur Android

OU

Vous pouvez également scanner le QR code ci-contre pour télécharger l'application.



2 • CRÉEZ VOTRE COMPTE



Lors de la création de votre compte, renseignez le code postal correspondant à votre commune :
Le Foeil 22800

3 • DÉCOUVREZ L'APPLICATION



Parcourez votre fil d'actualité locale, accédez aux informations clés et services essentiels de la commune depuis la page « Ma commune ». Découvrez également de nouvelles mairies, commerces et associations autour de chez vous.